Envoyé en préfecture le 07/05/2026
Reçu en préfecture le 07/05/2026
Publié le
ID : 056-215601360-20260430-D2026_02_06-DE

Commune de MONTENEUF

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL D2026-02-06

CONCERNANT L'AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2025

Le Conseil Municipal de MONTENEUF
Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2025

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2025
Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2024	VIREMENT A LA SECTION D' INVESTISSEMENT CA 2025 (-1068)	RESULTAT DE L'EXERCICE 2025	RESTES A REALISER 2026 - Dépenses - Recettes	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	3 920,04 €		133 812,81 €		0,00 €	137 732,85 €
FONCT	388 005,17 €	192 512,32 €	116 879,03 €			**312 371,88 €**

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement) et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2025	312 371,88 €
Affectation obligatoire :	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1	- €
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	192 214,06 €
Total affecté au c/ 1068 :	120 157,82 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2025	
Déficit à reporter (ligne 002)	

Fait à Monteneuf,
Le 30/04/26

Délibéré par le conseil municipal le 30/04/2026

Nombre de membres en exercice : 15

Présents : 14

Suffrages exprimés : 15

Abs : 2 Pour : 12 Contre : 1

Secrétaire de séance : M Patrick NARAT-VIALIA

1er adjoint : M Fabrice RACAPÉ

Date de la convocation : 17/04/26

MAIRIE DE MONTENEUF
56 Morbihan

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le